

L'étudiant est déclaré admis à l'année :

- lorsqu'il a obtenu la moyenne générale aux blocs A et B après compensation, soit une note égale ou supérieure à 10/20 et 60 ECTS. Toutes les UE de ce semestre sont capitalisées.

Il n'existe **pas de note éliminatoire**.

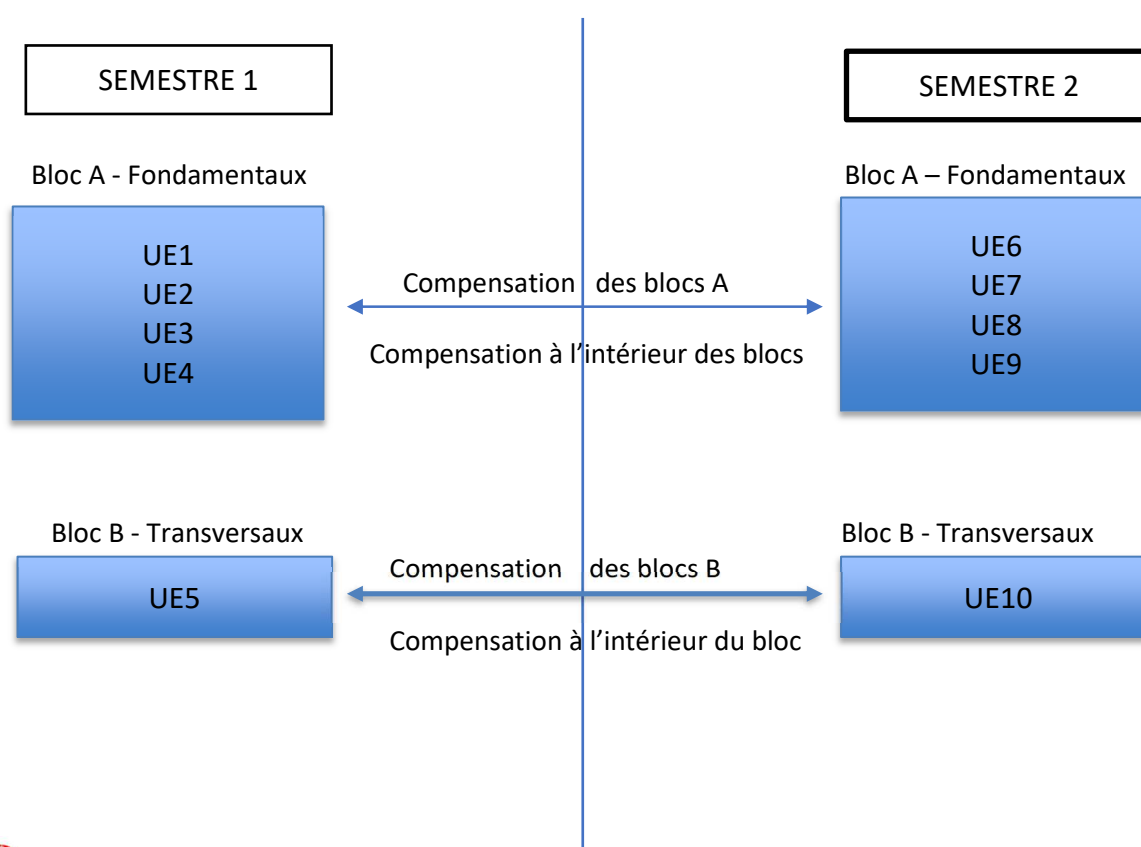
- En 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de Licence, la note est portée sur l'UE

## LE RATTRAPAGE

Dans le cas où votre année est validée, vous n'avez pas d'unités à repasser.

Dans le cas où vous n'avez pas validé votre année, se reporter au tableau ci-dessous :

### Exemple en Licence 1



 L'étudiant est ajourné à un bloc fondamental


Il capitalise chaque unité et chaque ECTS affecté à cette unité dès qu'il a obtenu la moyenne. Au sein d'une même unité, toutes les notes se compensent.

Dans un semestre, auquel l'étudiant n'est pas déclaré admis et dans une unité qu'il n'a pas capitalisée, l'étudiant conserve les notes des UE pour lesquelles il a obtenu la moyenne (cf : tableau ci-dessus).

 L'étudiant est ajourné lors de la première session

Il doit repasser en seconde session les unités et les matières non capitalisées quand il n'a pas obtenu la

moyenne. Il perd le bénéfice de l'ensemble des notes obtenues dans les unités qu'il ne capitalise pas. A chaque session, les unités capitalisées sont définitivement acquises, l'étudiant ne peut pas les repasser. Il y a compensation annuelle entre les deux blocs fondamentaux et les deux blocs transversaux d'une même année dès la première session.

 Si l'étudiant ne se présente pas aux épreuves, il est déclaré absent.  
La note zéro lui est attribuée. La note de la 1<sup>ère</sup> session n'est pas reportée en CT.

➤ L'étudiant est AJAC (AJourné mais Autorisé à Continuer)

L'étudiant bénéficie du statut AJAC, dans la situation suivante :

- Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant obtenu la moyenne de 10 par compensation à l'année à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE fondamentales/disciplinaires (blocs A) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

➤ L'étudiant est sportif de haut niveau


Lorsqu'un étudiant disposant du statut de sportif de haut niveau universitaire est engagé dans une compétition dans laquelle il représente l'Université de Caen, et que cette compétition se déroule lors d'une session d'examen, les épreuves des matières (ex : oral, QRU) font l'objet d'une épreuve de substitution (ex : oral, QRU).

## VIII - DELIVRANCE DE LA LICENCE DE PSYCHOLOGIE

Pour être déclaré admis à la Licence de Psychologie, l'étudiant doit avoir été admis à chaque année. Il n'existe pas de compensation entre les trois années de licence.

## IX - ÉCHANGES ERASMUS ET ÉCHANGES INTER UNIVERSITAIRES

Les étudiants qui le souhaitent peuvent demander à partir en échange ERASMUS dans une université européenne ou à l'étranger en 3<sup>ème</sup> année de Licence et en 1<sup>ère</sup> année de master (éventuellement possible en L2 à partir de l'année 2018-2019).

 Pensez à consulter les informations complémentaires sur le site internet du Carré International et de l'UFR de Psychologie.

## X - MENTIONS

Session 1 et Session 2

Selon le résultat obtenu par l'étudiant admis, une mention lui est décernée :